

- LA Légende**
- A1 : Interdiction de passer
  - A1 : Feu interdiction de passer
  - D1a : Passage (deux sens)
  - D1b : Feu de passage (deux sens)
  - D1c : Passage (sens unique)
  - D1e : Feux de passage (sens unique)
  - A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
  - C3 : La largeur de la passe est limitée
  - A2 : Interdiction de dépasser
  - B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
  - B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
  - B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
  - E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
  - Feu clignotant avertisseur
  - Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr



Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de  
la Côte d'Or



**Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre  
des travaux de remise en peinture du pont de Trugny**

<b>Format : A3</b>
<b>Échelle : -</b>
<b>Date : 17/07/2022</b>
<b>Nom : 22.32_SIGNA-TRUGNY_LDT_carnet-signa_b</b>

SIGNA	Plan n°1	Vue générale
-------	----------	--------------



Ecluse de Seurre

TRAVAUX PONT DE TRUGNY  
 RESTRICTION SECTION  
 ANNONCE OBLIGATOIRE  
 VHF CANAL 10

- 0A Légende**
- A1 : Interdiction de passer
  - A1 : Feu interdiction de passer
  - D1a : Passage (deux sens)
  - D1b : Feu de passage (deux sens)
  - D1c : Passage (sens unique)
  - D1e : Feux de passage (sens unique)
  - A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
  - C3 : La largeur de la passe est limitée
  - A2 : Interdiction de dépasser
  - B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
  - B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
  - B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
  - E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
  - Feu clignotant avertisseur
  - Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
 Caricaie  
 68, rue de l'Acqueduc  
 75 010 PARIS  
 Tél. : 01 40 33 32 21  
 bief@bief.fr

Maître d'ouvrage  
 Conseil départemental de  
 la Côte d'Or

**Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre  
 des travaux de remise en peinture du pont de Trugny**

SIGNA

Plan n°2

Vue satellite de l'amont (écluse de Seurre)

Format : A3

Échelle : 1/2000

Date : 17/07/2022

Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b



- 0A Légende**
- A1 : Interdiction de passer
  - A1 : Feu interdiction de passer
  - D1a : Passage (deux sens)
  - D1b : Feu de passage (deux sens)
  - D1c : Passage (sens unique)
  - D1e : Feux de passage (sens unique)
  - A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
  - C3 : La largeur de la passe est limitée
  - A2 : Interdiction de dépasser
  - B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
  - B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
  - B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
  - E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
  - Feu clignotant avertisseur
  - Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Carrière  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr



Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de  
la Côte d'Or



**Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre  
des travaux de remise en peinture du pont de Trugny**

SIGNA

Plan n°3

Vue satellite en amont du pont de Trugny

Format : A3

Échelle : 1/4000

Date : 17/07/2022

Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b



- 0A Légende**
- A1 : Interdiction de passer
  - A1 : Feu interdiction de passer
  - D1a : Passage (deux sens)
  - D1b : Feu de passage (deux sens)
  - D1c : Passage (sens unique)
  - D1e : Feux de passage (sens unique)
  - A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
  - C3 : La largeur de la passe est limitée
  - A2 : Interdiction de dépasser
  - B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
  - B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
  - B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
  - E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
  - Feu clignotant avertisseur
  - Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr



Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or



**Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny**

SIGNA

Plan n° 4

Vue satellite au droit du pont de Trugny

Format : A3

Échelle : 1/4000

Date : 17/07/2022

Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b



**0A Légende**

-  A1 : Interdiction de passer
-  A1 : Feu interdiction de passer
-  D1a : Passage (deux sens)
-  D1b : Feu de passage (deux sens)
-  D1c : Passage (sens unique)
-  D1e : Feux de passage (sens unique)
-  A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
-  C3 : La largeur de la passe est limitée
-  A2 : Interdiction de dépasser
-  B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
-  B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
-  B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
-  E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
-  Feu clignotant avertisseur
-  Guirlande lumineuse



Bureau d'études  
Carrière  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr



Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or



**Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny**

SIGNA      Plan n°5      Vue satellite en aval du pont de Trugny

<b>Format : A3</b>
<b>Échelle : 1/4000</b>
<b>Date : 17/07/2022</b>
<b>Nom : 22.32_SIGNA-TRUGNY_LDT_carnet-signa_b</b>



Ecluse d'Ecuelles

TRAVAUX PONT DE TRUGNY  
RESTRICTION SECTION  
ANNONCE OBLIGATOIRE  
VNF CANAL 10

- LA Légende**
- A1 : Interdiction de passer
  - A1 : Feu interdiction de passer
  - D1a : Passage (deux sens)
  - D1b : Feu de passage (deux sens)
  - D1c : Passage (sens unique)
  - D1e : Feux de passage (sens unique)
  - A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
  - C3 : La largeur de la passe est limitée
  - A2 : Interdiction de dépasser
  - B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
  - B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
  - B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
  - E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
  - Feu clignotant avertisseur
  - Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr



Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de  
la Côte d'Or



**Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre  
des travaux de remise en peinture du pont de Trugny**

SIGNA

Plan n°6

Vue satellite de l'aval (écluse d'Ecuelles)

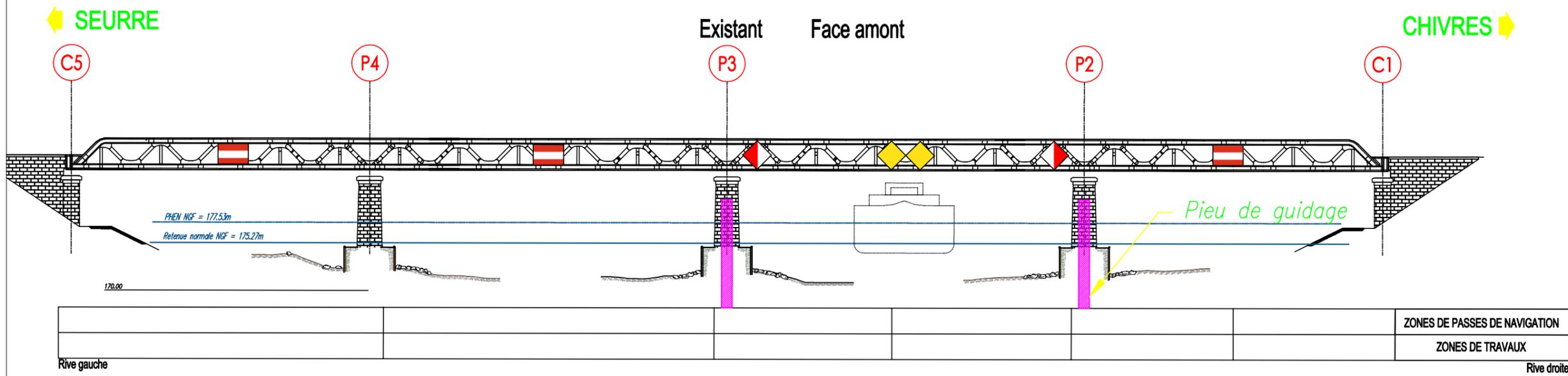
Format : A3

Échelle : 1/2000

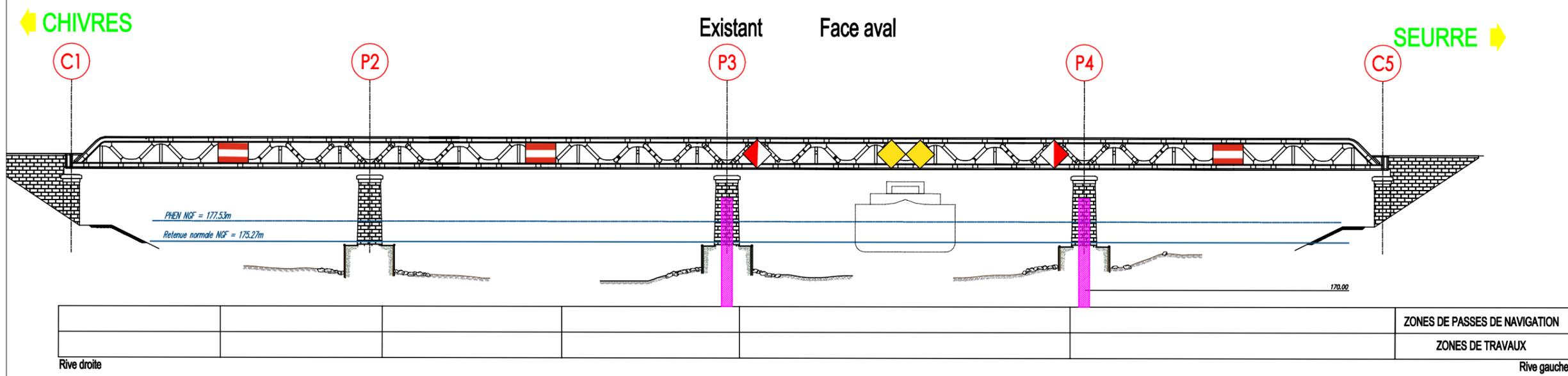
Date : 17/07/2022

Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



- Légende**
- A1 : Interdiction de passer
  - A1 : Feu interdiction de passer
  - D1a : Passage (deux sens)
  - D1b : Feu de passage (deux sens)
  - D1c : Passage (sens unique)
  - D1e : Feux de passage (sens unique)
  - A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
  - C3 : La largeur de la passe est limitée
  - A2 : Interdiction de dépasser
  - B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
  - B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
  - B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
  - E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
  - Feu clignotant avertisseur
  - Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr

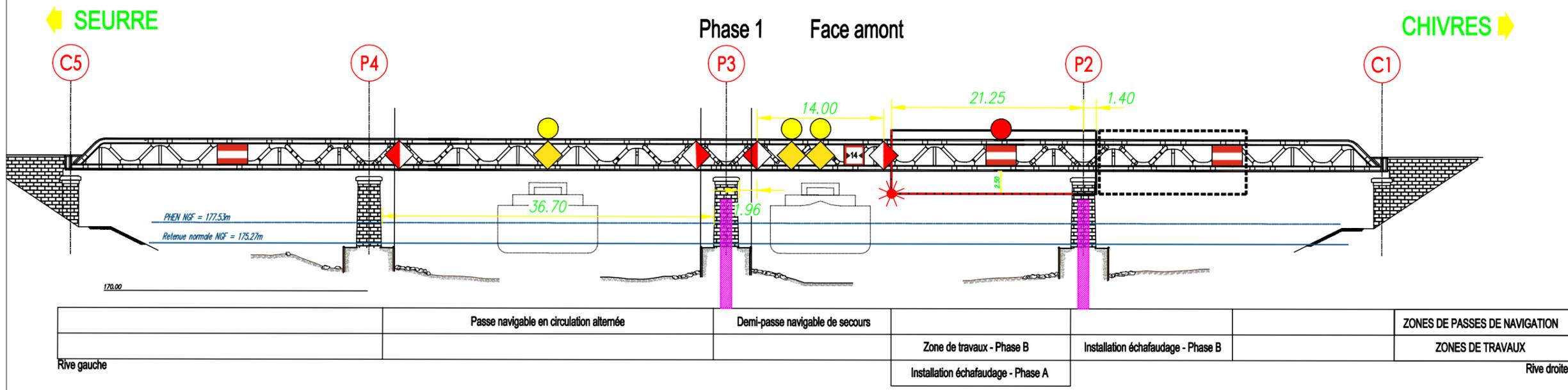
Maitre d'ouvrage  
Conseil départemental de  
la Côte d'Or

Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre  
des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

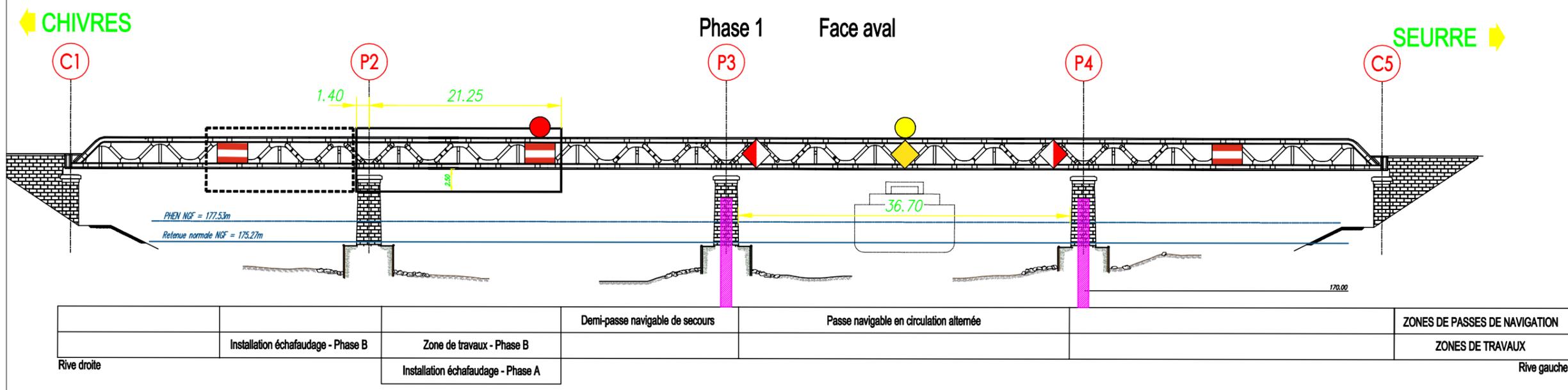
SIGNA      Plan n°7      EXISTANT - Signalisation fluviale faces amont/aval

Format : A3  
Échelle : 1/500  
Date : 17/07/2022  
Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



**LA Légende**

- A1 : Interdiction de passer
- A1 : Feu interdiction de passer
- D1a : Passage (deux sens)
- D1b : Feu de passage (deux sens)
- D1c : Passage (sens unique)
- D1e : Feux de passage (sens unique)
- A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
- C3 : La largeur de la passe est limitée
- A2 : Interdiction de dépasser
- B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
- B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
- B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
- E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
- Feu clignotant avertisseur
- Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Aqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr

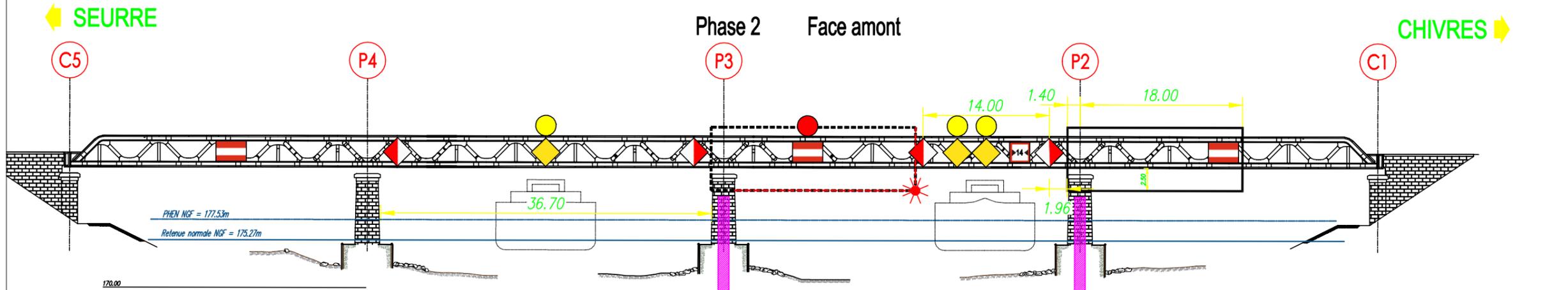
Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

SIGNA Plan n°8 PHASE 1 - Signalisation fluviale faces amont/aval

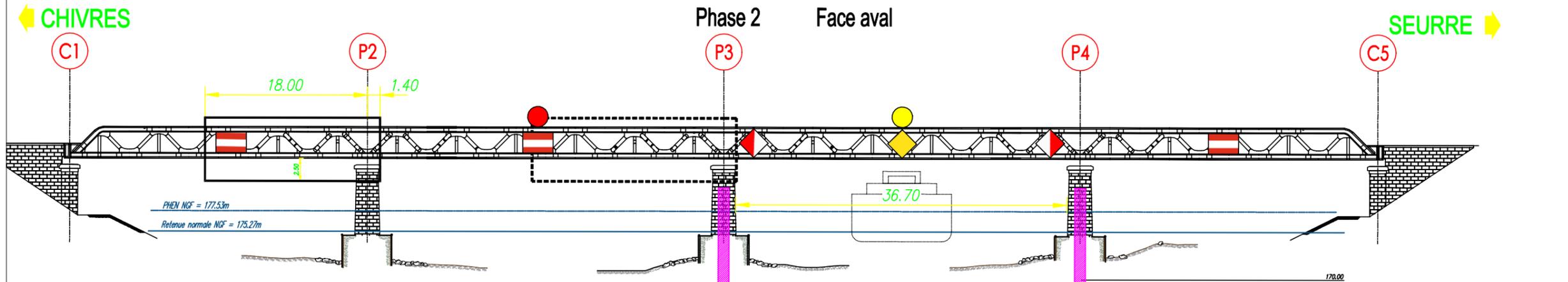
Format : A3  
Échelle : 1/500  
Date : 17/07/2022  
Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



	Passe navigable en circulation alternée	Demi-passe navigable de secours (Phase F) Installation échafaudage - Phase D	Demi-passe navigable de secours (Phase E) Dépose échafaudage - Phase C	Zone de travaux - Phases C et D	ZONES DE PASSES DE NAVIGATION
Rive gauche					ZONES DE TRAVAUX
					Rive droite

# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



	Zone de travaux - Phases C et D	Demi-passe navigable de secours (Phase E) Dépose échafaudage - Phase C	Demi-passe navigable de secours (Phase F) Installation échafaudage - Phase D	Passe navigable en circulation alternée	ZONES DE PASSES DE NAVIGATION
Rive droite					ZONES DE TRAVAUX
					Rive gauche

**Légende**

- A1 : Interdiction de passer
- A1 : Feu interdiction de passer
- D1a : Passage (deux sens)
- D1b : Feu de passage (deux sens)
- D1c : Passage (sens unique)
- D1e : Feux de passage (sens unique)
- A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
- C3 : La largeur de la passe est limitée
- A2 : Interdiction de dépasser
- B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
- B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
- B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
- E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
- Feu clignotant avertisseur
- Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Aqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@caricaie.fr

Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

SIGNA

Plan n°9

PHASE 2 - Signalisation fluviale faces amont/aval

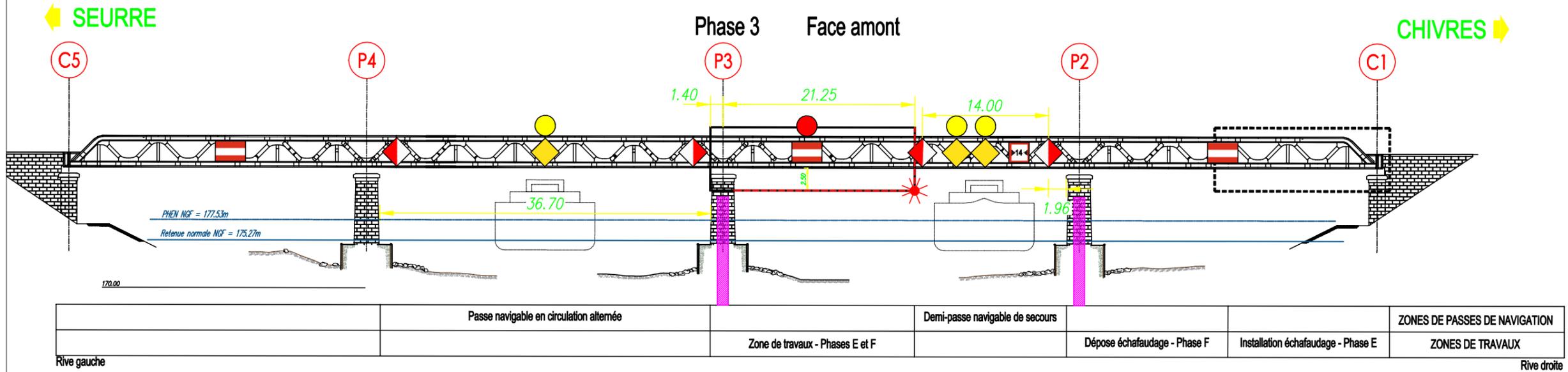
Format : A3

Échelle : 1/500

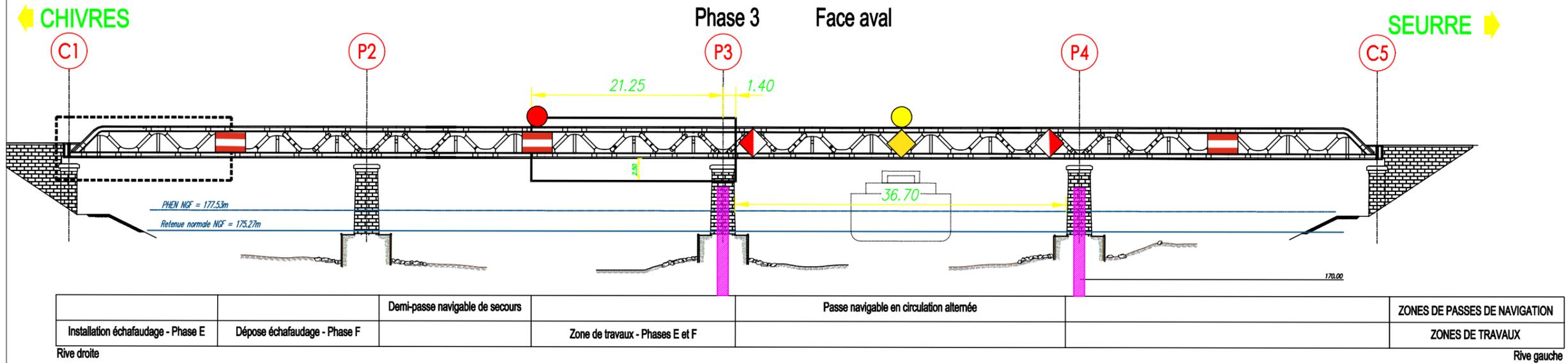
Date : 17/07/2022

Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



**Légende**

- A1 : Interdiction de passer
- A1 : Feu interdiction de passer
- D1a : Passage (deux sens)
- D1b : Feu de passage (deux sens)
- D1c : Passage (sens unique)
- D1e : Feux de passage (sens unique)
- A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
- C3 : La largeur de la passe est limitée
- A2 : Interdiction de dépasser
- B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
- B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
- B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
- E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
- Feu clignotant avertisseur
- Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@caricaie.fr

Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

**Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny**

**SIGNA Plan n°10 PHASE 3 - Signalisation fluviale faces amont/aval**

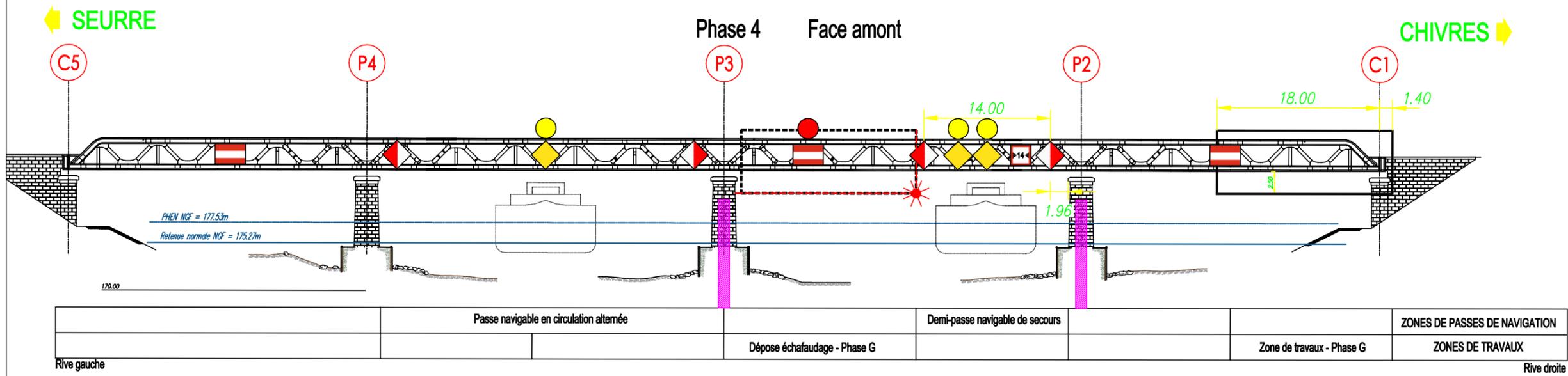
**Format : A3**

**Échelle : 1/500**

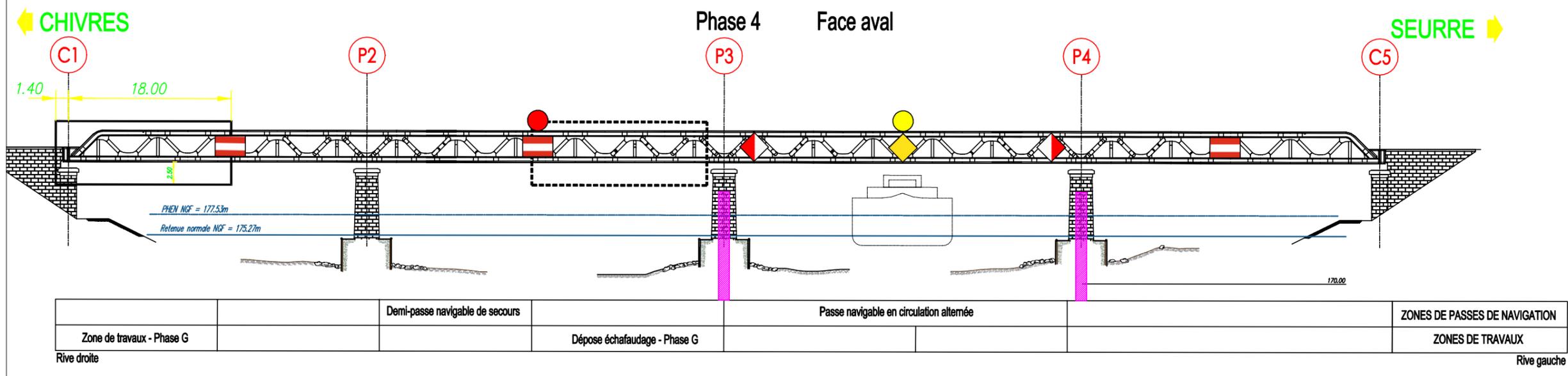
**Date : 17/07/2022**

**Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b**

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



- Legende**
- A1 : Interdiction de passer
  - A1 : Feu interdiction de passer
  - D1a : Passage (deux sens)
  - D1b : Feu de passage (deux sens)
  - D1c : Passage (sens unique)
  - D1e : Feux de passage (sens unique)
  - A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
  - C3 : La largeur de la passe est limitée
  - A2 : Interdiction de dépasser
  - B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
  - B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
  - B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
  - E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
  - Feu clignotant avertisseur
  - Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Aqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@caricaie.fr

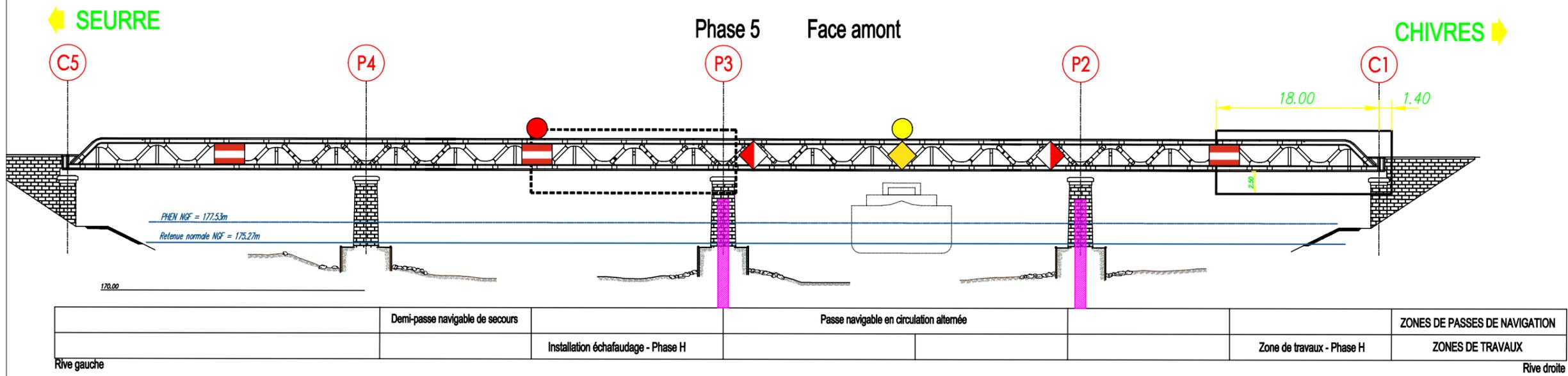
Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

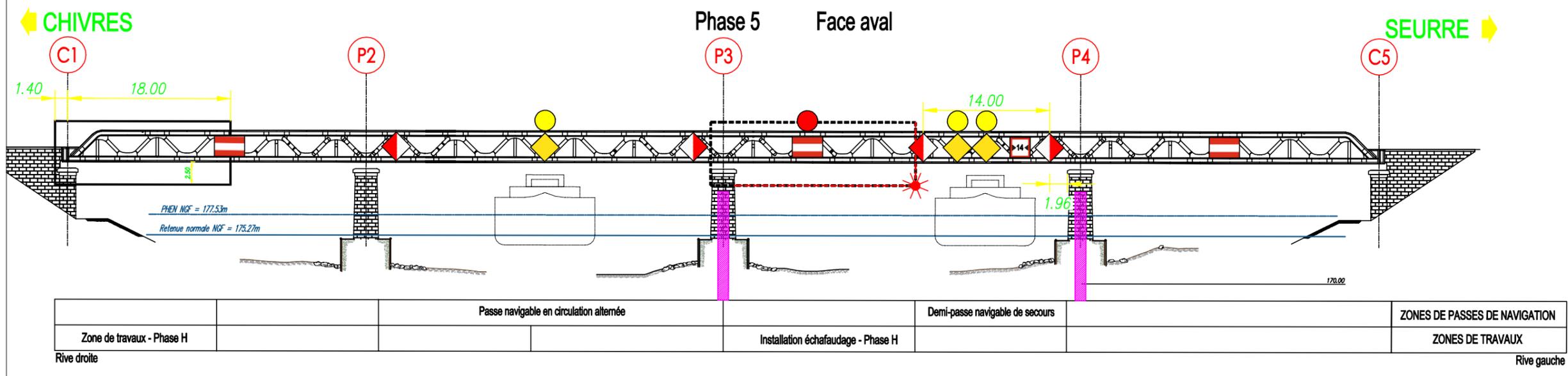
SIGNA Plan n°11 PHASE 4 - Signalisation fluviale faces amont/aval

Format : A3  
Échelle : 1/500  
Date : 17/07/2022  
Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



**Légende**

- A1 : Interdiction de passer
- A1 : Feu interdiction de passer
- D1a : Passage (deux sens)
- D1b : Feu de passage (deux sens)
- D1c : Passage (sens unique)
- D1e : Feux de passage (sens unique)
- A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
- C3 : La largeur de la passe est limitée
- A2 : Interdiction de dépasser
- B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
- B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
- B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
- E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
- Feu clignotant avertisseur
- Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Aqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr

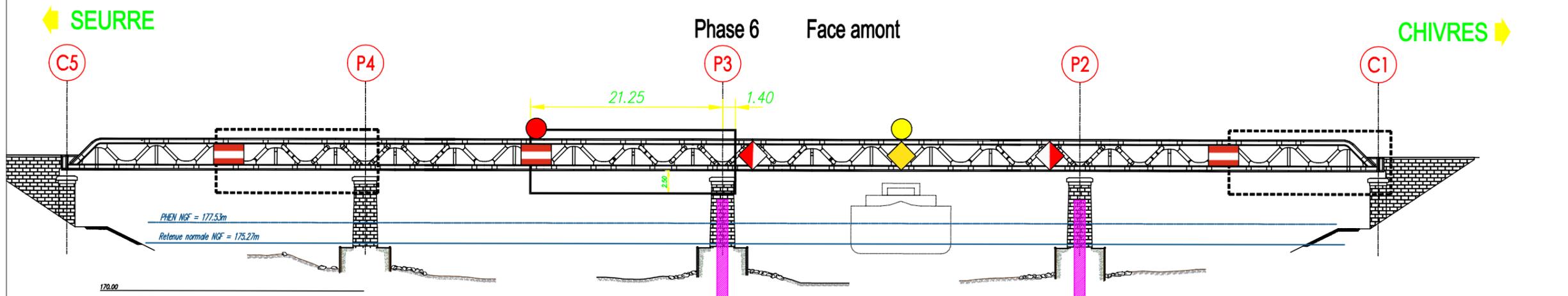
Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

SIGNA      Plan n°12      PHASE 5 - Signalisation fluviale faces amont/aval

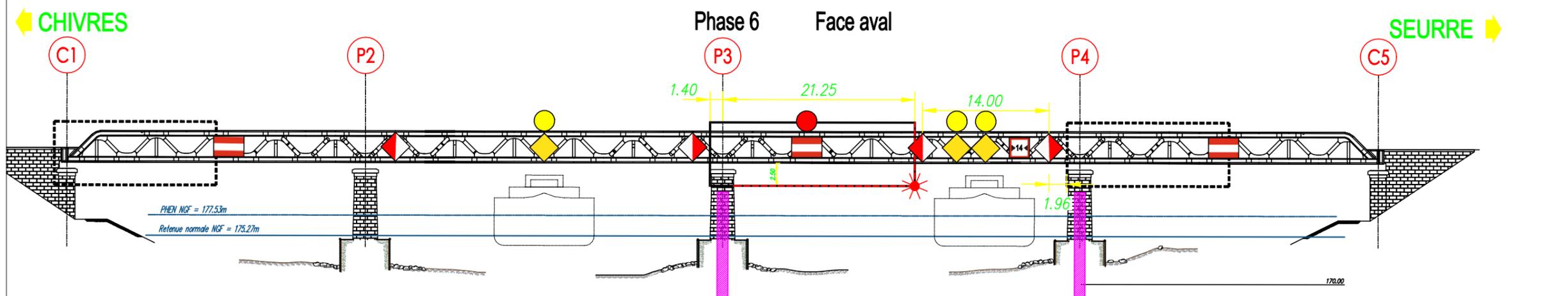
Format : A3  
Échelle : 1/500  
Date : 17/07/2022  
Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



		Demi-passe navigable de secours		Passe navigable en circulation alternée		Dépose échafaudage - Phase I	ZONES DE PASSES DE NAVIGATION
Rive gauche	Installation échafaudage - Phase J		Zone de travaux - Phases I et J				ZONES DE TRAVAUX
							Rive droite

# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



		Passe navigable en circulation alternée		Demi-passe navigable de secours		Installation échafaudage - Phase J	ZONES DE PASSES DE NAVIGATION
Rive droite	Dépose échafaudage - Phase I		Zone de travaux - Phases I et J				ZONES DE TRAVAUX
							Rive gauche

**Légende**

- A1 : Interdiction de passer
- A1 : Feu interdiction de passer
- D1a : Passage (deux sens)
- D1b : Feu de passage (deux sens)
- D1c : Passage (sens unique)
- D1e : Feux de passage (sens unique)
- A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
- C3 : La largeur de la passe est limitée
- A2 : Interdiction de dépasser
- B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
- B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
- B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
- E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
- Feu clignotant avertisseur
- Guirlande lumineuse

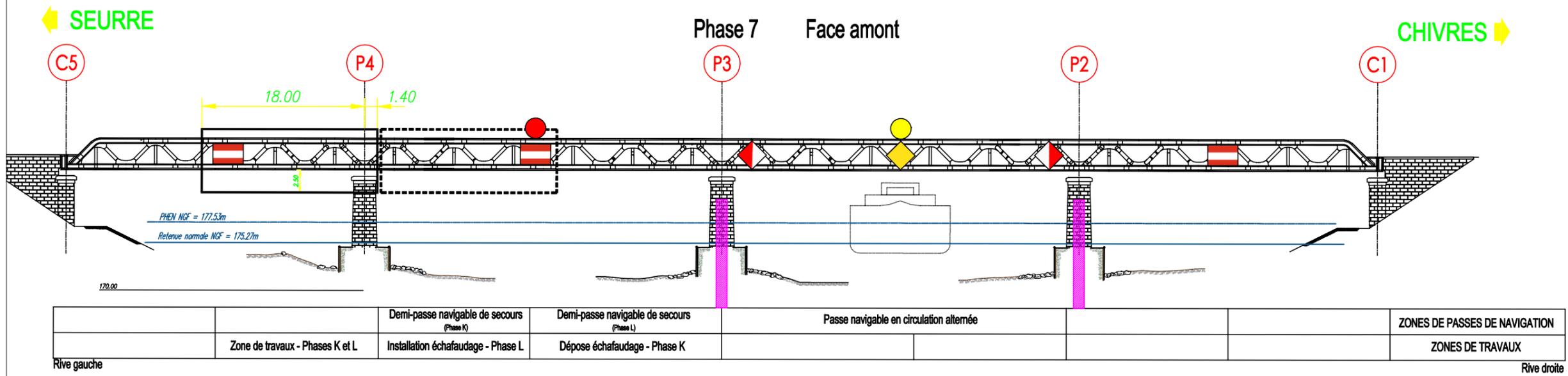
Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr

Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

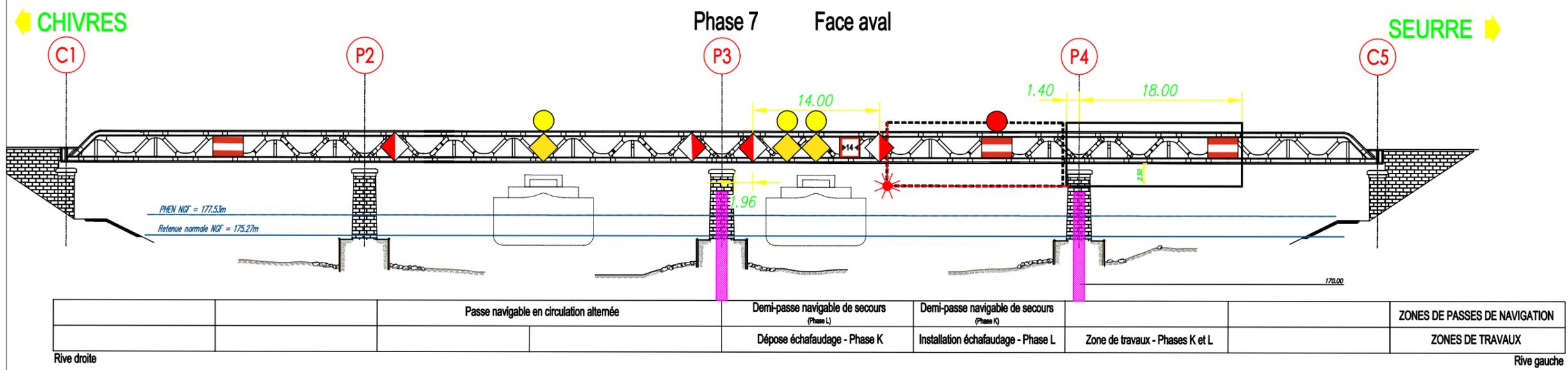
Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

Format : A3  
Échelle : 1/500  
Date : 17/07/2022  
Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



**Legende**

- A1 : Interdiction de passer
- A1 : Feu interdiction de passer
- D1a : Passage (deux sens)
- D1b : Feu de passage (deux sens)
- D1c : Passage (sens unique)
- D1e : Feux de passage (sens unique)
- A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
- C3 : La largeur de la passe est limitée
- A2 : Interdiction de dépasser
- B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
- B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
- B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
- E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
- Feu clignotant avertisseur
- Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Aqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr

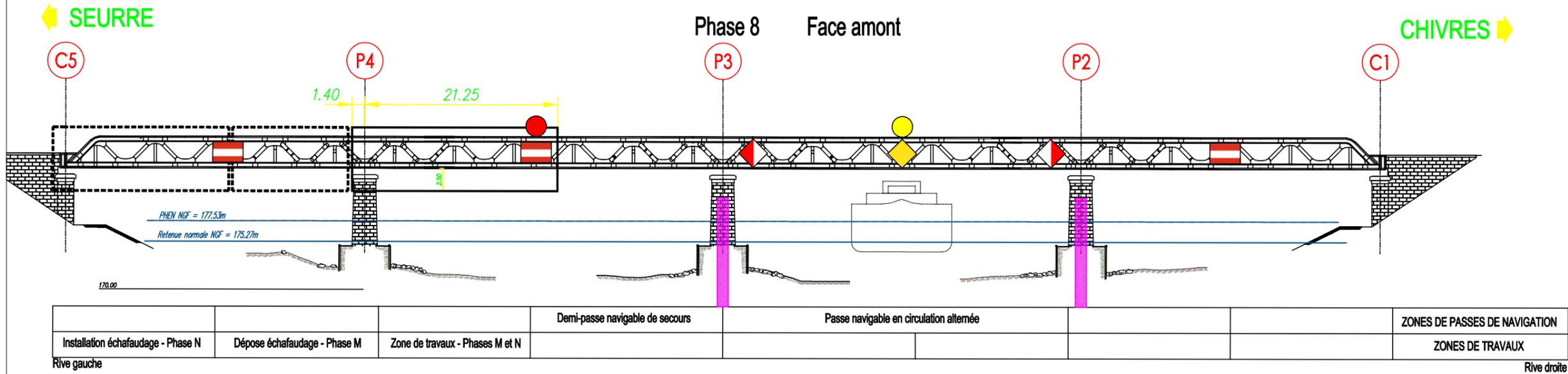
Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

## Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

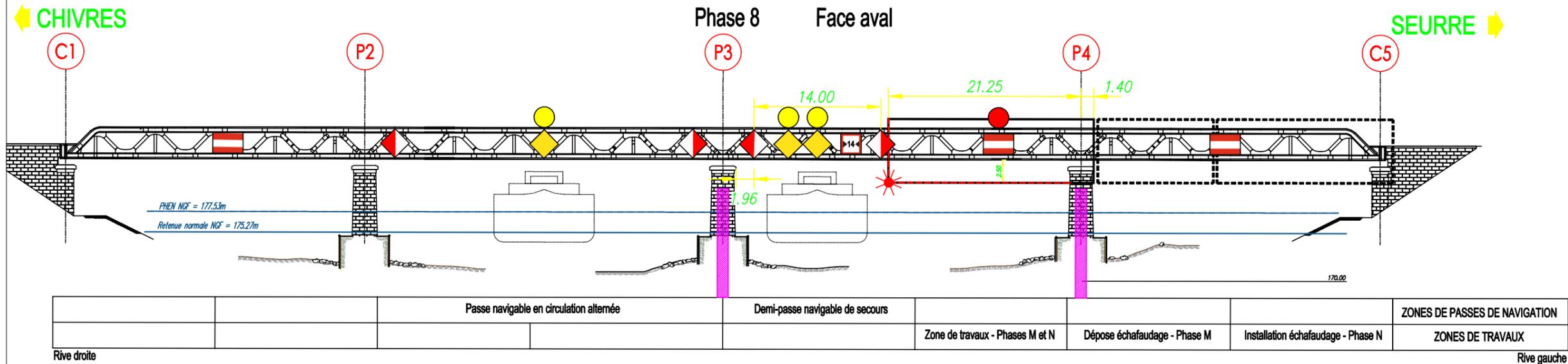
SIGNA Plan n°14 PHASE 7 - Signalisation fluviale faces amont/aval

Format : A3  
Échelle : 1/500  
Date : 17/07/2022  
Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



**Légende**

- A1 : Interdiction de passer
- A1 : Feu interdiction de passer
- D1a : Passage (deux sens)
- D1b : Feu de passage (deux sens)
- D1c : Passage (sens unique)
- D1e : Feux de passage (sens unique)
- A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
- C3 : La largeur de la passe est limitée
- A2 : Interdiction de dépasser
- B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
- B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
- B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
- E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
- Feu clignotant avertisseur
- Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Acqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr

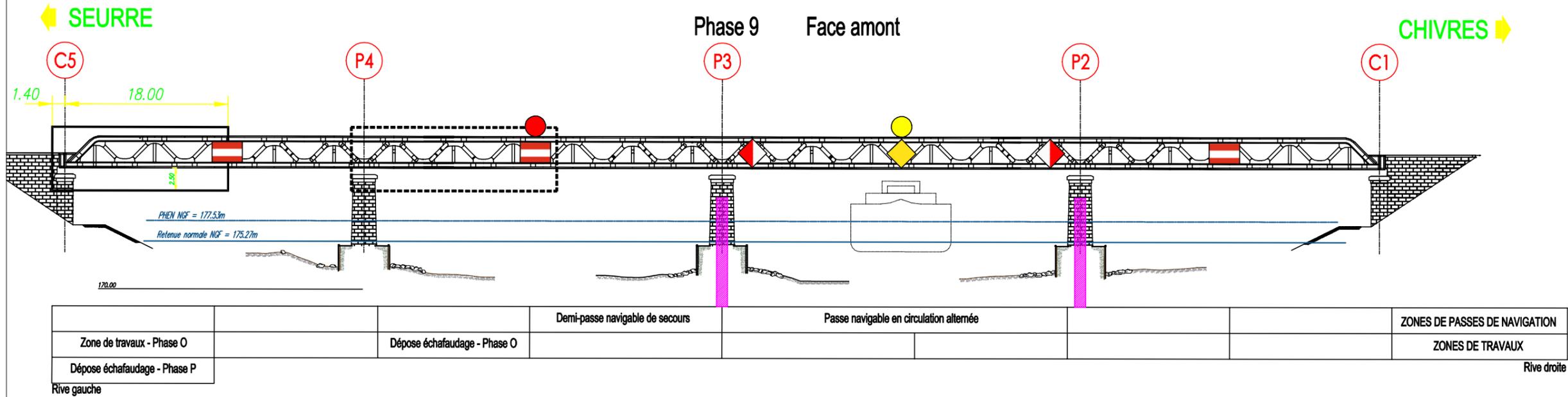
Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

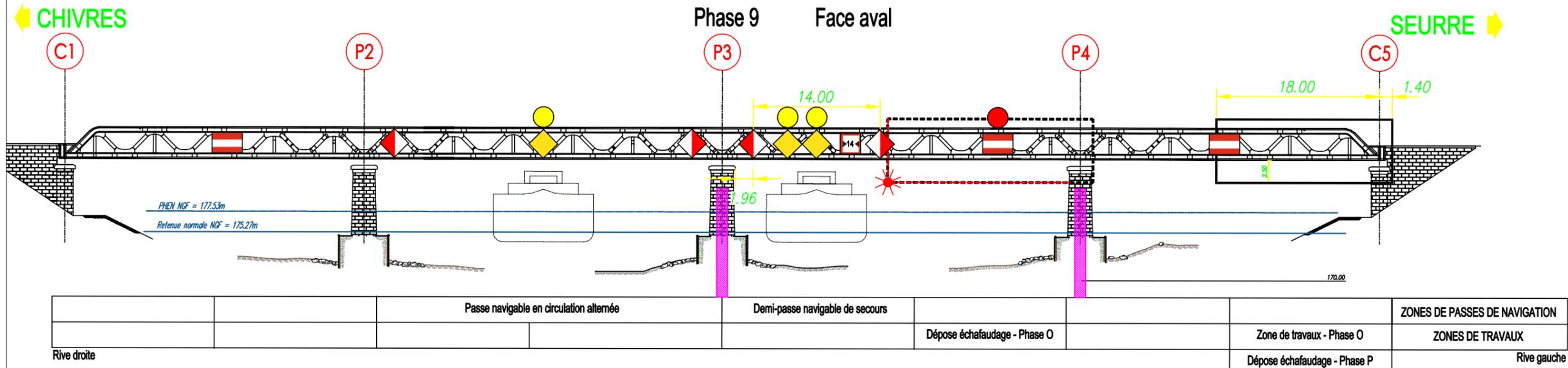
SIGNA Plan n°15 PHASE 8 - Signalisation fluviale faces amont/aval

Format : A3  
Échelle : 1/500  
Date : 17/07/2022  
Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b

# FACE AMONT - BATEAUX AVALANTS



# FACE AVAL - BATEAUX MONTANTS



**Légende**

- A1 : Interdiction de passer
- A1 : Feu interdiction de passer
- D1a : Passage (deux sens)
- D1b : Feu de passage (deux sens)
- D1c : Passage (sens unique)
- D1e : Feux de passage (sens unique)
- A10 : Interdiction de passer en dehors de l'espace
- C3 : La largeur de la passe est limitée
- A2 : Interdiction de dépasser
- B6 : Obligation de respecter la limite de vitesse
- B8 : Obligation d'observer une vigilance particulière
- B11b : Obligation d'entrer en liaison radio sur le canal indiqué
- E11 : Fin d'interdiction / d'obligation
- Feu clignotant avertisseur
- Guirlande lumineuse

Bureau d'études  
Caricaie  
68, rue de l'Aqueduc  
75 010 PARIS  
Tél. : 01 40 33 32 21  
bief@bief.fr

Maître d'ouvrage  
Conseil départemental de la Côte d'Or

Etude de la signalisation fluviale temporaire à mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de remise en peinture du pont de Trugny

SIGNA Plan n°16 PHASE 9 - Signalisation fluviale faces amont/aval

Format : A3  
Échelle : 1/500  
Date : 17/07/2022  
Nom : 22.32\_SIGNA-TRUGNY\_LDT\_carnet-signa\_b